

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 31 MARS 2015
AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE,
DES ASSOCIATIONS

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)

APLettres (Association des Professeurs de Lettres)

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires)

SLL (Sauver Les Lettres)

Étaient présents :

- pour le MEN :

Agathe Cagé, conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves,

Raphaël Briot, chargé de mission auprès du cabinet du MEN,

Eric Tournier, conseiller en charge du premier degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

- pour chacune des associations, un ou une représentant(e) :

Véronique Cirefice pour APFLA-CPL,

Nathalie Cros pour APLAES,

Jean Fourcaud pour APLettres,

François Martin pour la CNARELA,

Marion Bellissime pour SEL,

Agnès Joste pour SLL.

Agathe Cagé a, en introduction, exprimé la volonté de la ministre de nous recevoir dans les meilleurs délais, à la suite de notre demande d'audience du 13 mars.

Les associations ont ensuite abordé les points qu'elles avaient prévus pour l'audience.

Elles ont en premier lieu remis le texte de la pétition, et précisé qu'au même moment, elle atteignait plus de 20.000 signataires en à peine une semaine – elle avait été lancée le 24 mars à 20h.

Elles ont ensuite signalé qu'elles comptaient obtenir des réponses aux questions suivantes :

- comment l'introduction des « éléments culturels et linguistiques des langues anciennes » en 6e est-elle prévue ?
- le ministère peut-il dissiper le flou sur la réforme en général et sur le grec en particulier ? Nous souhaiterions des explications sur les annonces qui se sont succédé :
 - dans ses annonces du 11 mars, le MEN a, avec les LCA EPI (« enseignements pratiques interdisciplinaires » « langues et cultures de l'Antiquité »), précisé que le latin pourrait être poursuivi sur tout le cycle : « Les collèges qui proposaient l'option facultative latin pourront l'inclure dans la matière complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité. Les élèves pourront ainsi, s'ils le souhaitent, poursuivre l'apprentissage du latin de la 5e à la 3e.» (texte du 11/03 «Collège pour mieux apprendre et réussir» p. 8). Aucune mention n'est faite du grec.
 - la DGESCO a annoncé sur Twitter que l'EPI LCA serait « dérogoire ». Quel est le sens de cette affirmation ?
 - le mardi 17 mars, le ministère a remis aux syndicats des grilles horaires et disciplinaires V1 ne mentionnant ni le latin ni le grec. Cette disparition en tant que disciplines est très inquiétante. Certes il y a un EPI, mais l'imprécision règne sur les heures.
 - Le mardi 24 mars, la version 2 des grilles a fait découvrir un « enseignement de complément en langue ancienne en complément d'un EPI LCA (latin, grec). Le grec est proposé en classe de 3e. », sans présence dans la grille horaire récapitulative des disciplines.
- quel est le devenir du grec ancien ? La dernière grille n'est pas assez précise pour lever les inquiétudes sur le cumul latin/grec qui se fait actuellement. Nous demandons à ce que le latin et le grec demeurent des disciplines à part entière comme elles le sont actuellement.
- quels textes de cadrage sont prévus ?
- pouvons-nous avoir l'assurance d'un enseignement de langues anciennes pour tous, comme le désire la ministre ? Comment se traduira-t-il ?

- quel financement réel est prévu pour les enseignements complémentaires ? (à l'heure actuelle, il n'est pas du tout prévu : on voit donc mal comment un enseignement non financé pourrait être offert à tous).
- le MEN compte-t-il montrer sa volonté affirmée de généraliser l'enseignement LA pour tous dès la rentrée 2015, en écrivant un texte pour soutenir les sections existantes de latin et de grec ? En effet, la rentrée 2015 s'annonce comme très problématique : les horaires-plancher ne sont pas respectés, des « enseignements d'exploration » de lycée sont supprimés. Nous demandons une circulaire mettant fin aux suppressions, et imposant le respect des horaires réglementaires là où les langues anciennes sont proposées.
- quelles mesures sont prévues pour encourager un maximum d'élèves à suivre les LCA ? En particulier, comment sera assurée la continuité de l'enseignement au lycée et dans le supérieur (concours notamment : quelle politique est prévue ?).

Nous rappelons par ailleurs que nous avons écouté attentivement les deux assurances de la ministre Mme Vallaud-Belkacem, le 24 mars 2015 :

- « les élèves bénéficieront du même nombre d'heures pour pratiquer Latin et Grec » (questions au gouvernement)
- « des langues anciennes pour tous, alors que jusqu'à présent 20% seulement des élèves en bénéficient » (vidéo de l'audition de la ministre en Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation)

Le but de notre venue est d'obtenir les garanties d'application de ces déclarations.

Agathe Cagé répond.

Elle explique la méthode voulue par la ministre, et le processus de travail retenu. Il n'y a aucune volonté d'être dans le flou, mais :

- un processus avec des grands axes annoncés par la ministre
- une base de travail pour ne pas laisser le collège dans la situation actuelle (rappel des constats de carences recensés dans la première page du dossier sur le collège ; 20% des élèves n'ont pas de problèmes, on relève une augmentation du nombre d'élèves en difficulté au cycle 4)

Une étude a donc été lancée pour réorganiser le collège. La façon suivante de procéder a été retenue : les grands principes ont été posés ; ensuite ont été prévues trois semaines et demie de dialogue social avec l'ensemble des partenaires, du CSE, et la réception des associations qui en faisaient la demande, dans la volonté affirmée de ne pas verrouiller la réforme seulement dans les bureaux de la rue de Grenelle.

Tout se base sur la loi de refondation de l'école de la République, qui définit un ensemble de généralités sur les acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

- Le socle voté le 12 mars a été adopté par le CSE. Un BO sera publié sans doute cette semaine, avec mention des langues anciennes.
- Le collège vise l'acquisition du socle.
- Il doit apporter une réponse aux difficultés des élèves et valoriser dans les temps disciplinaires des temps pour le travail différencié. Un exemple est donné avec l'accompagnement personnalisé de 3 heures en 6e, horaire important pour faciliter la transition avec le primaire et s'interroger sur la façon de « *devenir un vrai collégien* ».
- Sur les 8 EPI, deux ont statut à part : langues anciennes et langues régionales, avec séparation pour ces EPI entre l'étude de la langue en tant que telle, et d'un autre côté des pratiques interdisciplinaires. On garantit la continuité des enseignements avec ces EPI à part.

Il y a eu recherche, dans le cadre du dialogue social, de la meilleure organisation possible pour le collège. Pour les langues anciennes, la justification est que le passage du collège au lycée, avec une forte diminution des effectifs, interrogeait. Est-ce la faute des élèves qui ne continuent pas ? Se pose la question de l'attractivité de ces matières.

La CNARELA a reçu des courriers de V. Peillon, B. Hamon, pour rappeler l'importance qu'ils attachaient aux langues anciennes. Mais le nombre d'élèves induit des questionnements, dont le constat de 93% d'élèves qui ne poursuivent pas au lycée. Trouver une solution pour garantir les enseignements de langue en tant que tels contraint à sortir du cadre disciplinaire et donc d'organiser différemment les enseignements.

A. Cagé réaffirme la dimension culturelle et l'étude de la langue en tant que telles d'où le nombre d'heures offertes pour l'élève, qui reste équivalent. Cela s'est traduit dans la V2 par l'enseignement complémentaire 1/2/2h. Le grec dès la 3e est acquis.

Tout cela va être traduit en droit avec des arrêtés. L'horaire est donc garanti : l'enseignement de l'EPI a vocation à être suivi par plus de 15% des élèves, tourné vers la culture et la civilisation. S'ils le veulent, ils auront un complément de langue. Cela est une traduction des déclarations de la ministre.

Nous intervenons pour dénoncer cette hiérarchisation (l'enseignement complémentaire dépendant du suivi de l'EPI) et cette séparation, montrer combien cela va recréer des niches pour privilégiés, et quel retour en arrière cela constitue (un enseignement complémentaire réduit à version + thème ?). Ce dispositif va provoquer une augmentation des inégalités. Comment « *devenir un vrai collégien* » avec un système aberrant mis en place ? Comment devenir un « *vrai collégien* » avec des EPI tantôt dérogatoires, tantôt qui ne le seront pas ? Quelle construction des apprentissages pour les élèves ? Juste un vernis de culture antique ?

On nous répond que dans les enseignements complémentaires, un programme sera précisé pour la langue. De même les horaires seront fixés par grilles réglementaires.

Au niveau du CSP, il a été demandé d'introduire dans le français des éléments de langue latine et grecque pour un travail plus poussé sur l'étymologie et les règles de grammaire. Il ne s'agit pas d'une initiation aux langues anciennes, mais de quelques éléments favorisés.

Nous demandons où est la volonté d'ouvrir le latin et le grec à tous, s'il ne s'agit pas d'initiation ?

On nous répond que tous les enseignants seront consultés sur les programmes, l'étude sera rendue publique. Nous demandons à être associés en amont de la publication.

Eric Tournier procède à un rappel de méthode : parvenir à réunir des majorités sur les textes. Le MEN ne veut rien imposer. Il est important d'avoir une majorité au CSE (90 membres). Donc il aurait été imprudent d'avoir un projet ficelé. Il a semblé important de prendre le temps de réunir les associations, les syndicats pour faire ressortir des consensus. Le MEN recherche l'adhésion des équipes sur le terrain, car ce sont elles qui vont porter la réforme. Nous sommes donc dans le processus, il y a d'autres réunions, car le MEN veut construire le texte. Il y aura rédaction d'un arrêté (pas une circulaire, un arrêté, opposable, à valeur juridique, portant l'esprit et la lettre de la réforme), le plus clair possible pour poser les principes d'un cadre commun et favoriser l'autonomie, la liberté pédagogique des collèges.

En ce qui concerne le grec, A. Cagé affirme que le cumul étant possible actuellement, il n'y a aucune raison pour qu'il ne le soit pas dans la réforme.

Le MEN veut des choses cadrées au niveau des DHG pour mettre un terme à des dispositifs qui n'ont pas d'existence officielle réelle dans l'offre actuelle (ex. des classes « patrimoine »). Il y a une recherche de transparence, donc il y a une dotation dans la grille et aussi en heures-professeurs.

L'importance de ces heures professeurs dans la nouvelle réforme est affirmée : 3 h (en 2017 ; 2016 : 2,75h) sur 20 divisions égalent 60h, une allocation progressive des moyens. Pour tout le monde.

A. Cagé donne un exemple : 50% des élèves veulent un EPI LCA. 15% prennent le complément latin. Ce point est important : ils peuvent suivre l'EPI sans le complément, donc il y aura davantage d'élèves initiés aux LCA qu'actuellement.

Nous soulevons alors un problème : il faut suivre l'EPI pour bénéficier de l'enseignement complémentaire ? On nous répond par l'affirmative : sinon on n'obtient pas les horaires 2/3/3 actuels.

Nous interrogeons : il faut donc 3 ans d'enseignement complémentaire avec 1 h d'EPI, sinon on ne respecte pas les horaires. Mais comme l'élève doit suivre 6 EPI sur les 3 ans (fiche 1, v1 et v2), comment faire ?

La réponse est que le projet est basé sur la confiance dans les équipes et la liberté pédagogique. On nous donne un exemple ; les élèves ont par semaine 3h EPI + 1h accompagnement (pour une dotation de 4h, cf fiche 3 (v2), et deux EPI par an, cf fiche 1 (v2); on peut imaginer qu'ils fassent un seul EPI par semestre, à raison de 3 h par semaine, puis arrêter pour passer à l'autre EPI.

Nous réagissons sur les graves inégalités que vont créer ces dispositifs, sur leur mise en place très difficile dans les établissements et au niveau des emplois du temps en particulier ; la continuité de l'enseignement n'est pas assurée. D'un point de vue pratique et pédagogique, le système proposé est inapproprié.

Nous rappelons que l'ensemble de notre enseignement part de la langue, et que le MEN n'a pas compris notre spécificité. Nous voulons donner accès aux textes et à la pensée par la langue.

Nos interlocuteurs répondent que dans leur esprit, il est question de rendre les LCA attractives, on nous dit même « sexy ».

Nous réagissons en dénonçant un propos déconnecté de la réalité du terrain et en parlant de présupposé incroyable, puisqu'on ne peut déjà pas honorer les nombreuses demandes des élèves, que souvent les chefs d'établissement ou les rectorats refusent. Nous posons la question : si les mathématiques étaient optionnelles, attireraient-elles plus de 20% des élèves ?

Nos interlocuteurs nous expliquent encore pourquoi il y a cette réforme : le collège actuel contribue à aggraver les difficultés des élèves et à accentuer les inégalités, certains élèves ne donnent pas de sens au suivi de leur scolarité. Avec la réforme au contraire, on offre aux équipes de choisir des façons d'enseigner (cours ordinaire, accompagnement personnalisé, autonomie pédagogique et marge de manœuvre plus importante). Les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique donneront des orientations.

Nous dénonçons le manque de moyens pour mettre en place cela, car ces dispositifs sont pris sur les horaires disciplinaires. Avec ce projet et la variété des formules retenues d'un établissement à l'autre, on ne fera au contraire qu'accroître les inégalités.

Le MEN nous demande en quoi la place des langues et cultures de l'Antiquité dans un EPI est gênante. Auraient-elles une telle spécificité qu'il faudrait les en sortir ? Il y a peu d'EPI, donc une vraie place leur est faite.

Nous répondons : encore faudrait-il garantir l'enseignement de latin et de grec dans les établissements. Qui dit que l'EPI sera connecté à un enseignement complémentaire (EC) ? C'est aussi le rôle de l'institution de dire clairement ce qui pourra et ne pourra pas se faire. S'il y a un EPI seul, et pas d'enseignement de langue, il est vraiment curieux d'appeler un EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » (LCA) sans y mettre de langue...

Le MEN affirme que les équipes feront des choix. Demain, les établissements qui proposent actuellement latin et grec les proposeront toujours. Le ministère veut donner une marge de manœuvre qui n'existe pas actuellement dans le processus d'accompagnement et de suivi des élèves.

Nous réagissons sur les graves dérèglements qui gagnent les établissements pour la rentrée 2015 déjà, notamment le non-respect des horaires officiels. Il faudrait que la ministre s'occupe d'abord de régler ces problèmes, si elle veut sauvegarder un enseignement des langues anciennes.

Nous affirmons qu'il est intéressant d'avoir une marge de manœuvre mais sans moyens, cela est inutile.

On nous répond que des moyens seront donnés. A. Cagé affirme que cette réforme se donne les moyens de sa mise en œuvre : il y aura 115h pour un cursus de collège en 2017, 4000 postes seront créés, ce sont des moyens nouveaux faisant partie des 54000 postes supplémentaires annoncés dans la loi de refondation.

Nous protestons : ces EPI rappellent fâcheusement les Itinéraires de découverte IDD, qui ont été abandonnés presque partout, sans que les moyens disciplinaires soient rendus aux établissements. On nous répond que les IDD n'étaient pas cadrés, tandis que les EPI seront régis par des programmes et évalués dans le cadre de la maîtrise du socle. Le MEN reconnaît que les IDD ne pouvaient pas continuer de la sorte.

Nous protestons : cette réforme ne tient pas compte de la réalité. Les élèves sont demandeurs de langues anciennes, et depuis longtemps on les leur refuse, les rectorats et établissements ne procédant pas à l'ouverture des groupes nécessaires. Nous leur parlons de la réalité du terrain dans nos académies, en rappelant notre attachement aux horaires nationaux et à une éducation véritablement nationale, pour garantir l'égalité.

E. Tournier indique que cette égalité est trompeuse : même avec des horaires nationaux, les heures d'enseignement reçues entre la 6^e et la 3^e varient de 110 à 128 actuellement, du fait de l'existence d'options non réglementaires (classes bilingues, classes euro, etc). Le MEN veut donner de l'autonomie mais cadrer, avec une enveloppe claire dont on donne les modalités de calcul. Le but est d'atteindre 112,5 h de moyenne partout (et 117,5 avec compléments), en supprimant les dispositifs excédentaires. Ce qui doit être garanti est le socle commun.

Nous dénonçons le fait que les établissements sans problème vont renforcer les inégalités car eux mettront en place des dispositifs visant à assurer le maximum d'enseignement.

La question des LCA concerne également l'enseignement supérieur : dans un cadre aussi flou, comment assurer la formation des professeurs ? L'enseignement des bases latines et grecques de la langue en 6^e demande que le latin soit rendu obligatoire pour les Lettres Modernes. Cette réforme inquiète particulièrement les étudiants en formation Lettres Classiques : comment les encourager quand l'avenir de ces disciplines est si peu assuré ? Dans les classes préparatoires, les étudiants s'interrogent, dans les universités les filières Lettres Classiques se raréfient. Comment obtenir des candidats aux concours avec de telles annonces ?

Nous sommes attachés aux langues anciennes pour tous, l'élitisme n'est pas de notre fait.

Si on réfléchit au plus grand nombre, il faut donc réinsérer le latin dans le cursus universitaire. Se pose à nouveau la question du concours Capes Lettres Classiques récemment supprimé et fondu dans un CAPES Lettres option moderne ou classique. Or il n'y a pas de latin en moderne, sauf éventuellement une option à l'oral. Ce qui est en totale contradiction avec ce que la réforme du collège prévoit. De plus, pour la préparation des concours, la formation varie beaucoup d'une université à l'autre ; la place du latin y est aléatoire.

Nous approuvons certes la proposition d' « éléments culturels et linguistiques des langues anciennes » en 6e, mais avec des mesures et surtout en associant à la réforme les spécialistes que nous sommes. Nous représentons un nombre considérable d'adhérents, et nous n'avons été associés à rien, jamais consultés, aucune question sur les programmes ne nous a été transmise.

Nous soulevons la question du lycée : on nous dit qu'il n'y a pas de réforme prévue, juste un état des lieux.

Nous posons également une question politique : les *BO* qui régissent le collège et fixent des horaires officiels datent de janvier 2002, sous un gouvernement de gauche qui a garanti un cadre national de l'enseignement, pour préserver l'égalité. Ensuite le pouvoir a appartenu à des gouvernements de droite qui ont massivement dérégulé l'école. La gauche revenue au pouvoir continue, en dépit des attentes, sur la même lancée de droite, dans un collège où le flou de l'organisation et les décisions d'autonomie vont renforcer les inégalités, alors que le but avoué de la réforme (but que nous partageons) est de lutter contre la hausse des inégalités... Toute déréglementation devient une niche pour les établissements favorisés, qui renforcent l'enseignement quand les établissements difficiles utilisent les mêmes moyens pour combler les lacunes, d'où la croissance exponentielle des inégalités. Nous venons pour plusieurs d'entre nous d'établissements sensibles et parlons en connaissance de cause. Nous insistons donc à nouveau sur l'importance du cadrage réglementaire des horaires et la garantie qu'il représente.

A la suite des réponses apportées à nos questions, nous souhaitons montrer au cabinet que nous avons réfléchi et pris en compte les déclarations de la Ministre ; nous remettons nos propositions d'enseignement du latin et du grec dans la réforme du collège (cf [tableau en annexe](#)) :

- En 6e : aucun horaire supplémentaire. Nous nous inscrivons dans les propositions du MEN (lors de l'audience à l'Assemblée Nationale, Mme Vallaud-Belkacem parle d'initiation pour les 6e alors que la grille horaire ne prévoit rien du tout...). Nous demandons que 36h sur l'année soient donc clairement réservées aux «éléments culturels et linguistiques issus des langues anciennes» ; nous proposons un groupe de travail pour les programmes, associant les Inspecteurs Généraux et un représentant de nos associations ; nous parlons de la formation des professeurs de Lettres Modernes, d'Eduscol pour des ressources. Tous les élèves seront concernés.
- Nous souhaitons rester dans les EPI, nous marquons ainsi notre volonté de prendre encore une fois une place importante dans la réforme, mais sans monopoliser les 3 années du cycle : nous proposons un seul EPI LCA en 5e, obligatoire pour tous, qui doit être cumulable avec l'EC - enseignement complémentaire - latin. Nous demandons l'ouverture de tous les groupes nécessaires.
- En 5e, 4e, 3e : nous demandons l'enseignement complémentaire latin, sur l'ensemble du cycle 4, qui conserve les horaires actuels, comme l'a dit la ministre devant la représentation nationale. Nous exigeons d'apparaître dans la grille avec un horaire qui sera dans la dotation de l'établissement, et pas utilisable pour une autre destination. Et si la ministre souhaite que les langues anciennes soient accessibles à tous, il faut ouvrir le nombre de groupes en conséquence. Cet EC latin doit être cumulable avec l'EPI LCA.
- Dès la 4e, nous demandons un enseignement complémentaire de grec ancien cumulable avec l'EC latin, 1,5h en 4e et 1,5h en 3e à la place de 3h actuellement en 3e. Même remarques : cet enseignement doit figurer dans la grille des enseignements, avec des horaires, et doit être accessible pour tous : l'ouverture des groupes doit se faire en fonction des demandes. Le cumul latin+grec que nous assument nos interlocuteurs est possible, que les élèves aient suivi l'EPI LCA ou pas.
- Nous exigeons, dans tous les cas, que les langues anciennes entrent à nouveau dans la liste des matières enseignées au collège, et figurent dans les grilles horaires de chaque niveau concerné.

Le MEN se dit intéressé par nos propositions et accepte volontiers notre document (en annexe).

Nous alertons nos interlocuteurs sur des cas concrets de la rentrée 2015 de non-respect des horaires. Les exemples affichés sur le site de la CNARELA semblent bien maigres au cabinet, sur l'ensemble des établissements de France ; nous disons qu'il s'agit là d'exemples et non d'une liste exhaustive ; nous alertons sur les difficultés, en particulier chez les jeunes collègues, de manifester leur mécontentement face à leur chef d'établissement (par crainte pour leur carrière...)

Nous attendons donc, dans l'immédiat, des engagements fermes pour la rentrée 2015, premiers signes de la volonté sans faille de la ministre d'ouvrir à tous l'étude des langues anciennes, comme elle l'a assuré devant la représentation nationale.

Nous insistons plus généralement sur la nécessité d'avoir un message clair du MEN, réaffirmant l'importance des Langues et Cultures de l'Antiquité et de la formation de jeunes enseignants dans ces disciplines.

Nous rappelons que les derniers textes de cadrage sur les langues anciennes datent de 2002. Il faut en retrouver l'esprit, c'est une attente des enseignants.

Nous annonçons enfin à nos interlocuteurs la conférence de presse que nous organisons le mercredi 8 avril à Paris, à l'Institut d'Études grecques, rue de la Sorbonne.

Commentaire et remarques.

Nous avons été écoutés et avons pu exprimer et détailler les différents points que nous avons prévus. En revanche nous ne trouvons pas de garanties effectives quant aux propos de la ministre le 24 mars devant la représentation nationale (maintien des horaires actuels, ouverture à tous les élèves) :

- notre demande d'horaires réglementaires hors « marges professeurs » ne semble pas reçue : les disciplines devront s'arracher mutuellement les maigres moyens alloués aux EPI et à l'aide individualisée, ou soustraits aux matières. L'insistance sur l'autonomie et les décisions des conseils pédagogiques montrent la primauté de la dérégulation, et la priorité accordée aux choix locaux, ce qui pénalisera les élèves devant changer d'établissement.

- l'assurance de pouvoir proposer les langues anciennes à tous les élèves qui veulent les étudier, c'est-à-dire l'ouverture d'autant de groupes que de besoin, ne nous est pas donnée. Elle est déléguée aux situations locales.

D'autre part, l'insistance sur l'horaire accordé à la totalité du premier cycle (passage de la fourchette 128-110 h à 112,5) montre bien que le financement de la réforme est assuré par la disparition de disciplines (latin et grec) et d'aménagements (classes bilingues et européennes) considérés comme superflus – alors que nombre d'élèves de milieu populaire y trouvaient une occasion d'ouverture et de promotion. Les 4000 ETP (équivalents de postes à temps plein) semblent donc d'ores et déjà récupérés.

Par ailleurs, nous remarquons plusieurs défauts de méthode :

- la baisse du nombre de latinistes et hellénistes lors du passage de collège en lycée est imputée aux élèves, sans que les causes véritables et administratives en soient analysées (manque de sections de latin ou grec dans le lycée de secteur, concurrence entre options des enseignements d'exploration, surcharge horaire volontaire provenant de l'interdiction d'enseignement d'exploration de langue ancienne au profit d'une option facultative (+ 1,5 h de cours), fermeture de sections). En revanche cette baisse d'effectifs est utilisée et interprétée comme un manque d'« attractivité », reproche et idée reçue bien utile que nous entendrons maintes fois au cours des deux heures de réunion.
- L'idée semble ancrée que « le collège accentue les inégalités » et qu'il faut donc l'en accuser, alors que l'on peut aussi bien penser qu'il ne les corrige pas ; l'échelon antérieur, l'école primaire et ses baisses horaires notamment en français, n'est pas interrogé.
- Le manque d'appétence des élèves, leur « ennui » sont mesurés, d'après la brochure sur le collège « Mieux apprendre pour mieux réussir », par une enquête de l'AFEV, association privée d'étudiants, alors que les services de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance), organisme public et outil du MEN, ont la possibilité d'une approche mathématique, statistique et sociologique plus fiable de l'école. La traduction pour les langues anciennes en « manque d'attractivité » semble donc bien sujette à caution. Ce n'est de toutes façons pas un critère de qualité intellectuelle.

Ce même jour 31 mars, et pendant notre audience même, sont parues des grilles horaires version 3 excluant le latin et le grec.

Celles-ci confirment tout à fait nos craintes, et prouvent que l'audience, fondée à dessein sur des documents devenus dans l'heure et à notre insu obsolètes, était de pure forme.

La dernière version en date délègue définitivement aux établissements la faculté d'ouvrir ou non des enseignements EPI LCA ou complémentaires de latin et de grec, dans le cadre de dotations contraintes qui d'elles-mêmes donnent la réponse à nos questions et invalident point par point les assurances de la ministre.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

	CYCLE 3	CYCLE 4	->	->
	6e	5e	4e	3e
<p>ENSEIGNEMENT D'ÉLÉMENTS CULTURELS ET LINGUISTIQUES ISSUS DES LANGUES ANCIENNES (LATIN ET GREC ANCIEN)</p> <p>Dans le cadre du cours de français</p>	<p>Horaire de français actuel et horaire 2016 prévu : 5h (soit 186h annuelles, 36 semaines de cours). > 36h réservées à l'enseignement d'éléments culturels et linguistiques issus des langues anciennes.</p> <p>Obligatoire pour tous les élèves.</p> <p>-Formation des profs LM. -Accompagnement Éducol. -GT IG-associations de professeurs spécialistes...</p>			
<p>LATIN + GREC ANCIEN</p> <p>Dans le cadre d'un E.P.I., associé à une autre discipline</p>		<p>Un EPI annuel «LCA» doit obligatoirement être proposé en priorité dans les établissements en début de cycle 4</p> <p>1h</p> <p>Ouverture à tous les élèves <u>qui désirent suivre cet EPI</u> (s'il faut plusieurs groupes, ils doivent être ouverts)</p> <p><i>Cumulable avec l'E.C. Latin</i></p>		
<p>Enseignement complémentaire LATIN*</p>		<p>2h**</p> <p>Enseignement complémentaire ouvert à tous les élèves qui en font la demande. (donc ne pas limiter à un seul groupe comme c'est parfois le cas actuellement)</p> <p><i>Cumulable avec l'EPI «LCA»</i></p>	3h	3h
<p>Enseignement complémentaire GREC ANCIEN*</p>			<p>1,5 h**</p> <p><i>Accessible à tous les élèves qui en font la demande, qu'ils aient suivi l'EPI «LCA» en 5e ou pas.</i></p>	1,5 h

*Les enseignements complémentaires latin et grec ancien sont cumulables. Les établissements reçoivent une dotation fléchée pour les assurer.

**L'EC latin est suivi sur l'ensemble du cycle 4 ; l'EC grec ancien est accessible à partir de la deuxième année du cycle 4.